

L'exposition aux écrans, un danger pour les tout-petits

La surexposition aux écrans est souvent considérée comme un danger pour les enfants, surtout les tout-petits. Malgré les études et les campagnes de sensibilisation, le problème semble persister. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'en empare.

LÉA HUPPE (ST.)

À quel âge autoriser son enfant à passer du temps devant un écran? Cette question est taboue mais pourtant très pertinente. Afin de répondre à ces interrogations, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) essaie de fournir des recommandations aux parents. Le programme Yapaka, lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), a réalisé une campagne de sensibilisation nommée « Pour développer ses cinq sens, pas d'écrans avant 3 ans ».

Comme l'explique le site web de Yapaka, les enfants de moins de 3 ans développent leurs cinq sens grâce à des activités ludiques telles que mettre en bouche, renifler ou encore toucher les nombreux objets du quotidien. Avec les écrans, seuls deux sens sont requis : la vue et l'ouïe. Pourtant, les bébés ont besoin d'expérimenter et de comprendre l'espace dans lequel ils évoluent, ce qu'ils ne font pas s'ils passent la journée en état passif devant la télévision.

Dans ce spot, est expliquée l'importance du développement de la motricité fine d'un enfant. Surexposé à un écran, l'enfant sera agité et sa concentration sera réduite. Les interactions entre les tout-petits et leur entourage leur permettront également d'entrer dans le langage, ce que l'écran ne permet pas. Un autre élément sur lequel il ne faut pas lésiner est l'apprentissage au vide et à l'ennui que les parents ont l'habitude de combler avec un smartphone ou une télévision.

La dernière enquête réalisée par l'ONE et le Csem (Conseil supérieur de l'éducation aux médias) en 2015 souligne certains chiffres importants : 78 % des enfants de 3 ans regardent passivement les écrans, majoritairement la télévision. Seuls 10 % des enfants de cette catégorie d'âge ont accès à une tablette tactile. Par rapport à la régulation de l'usage des écrans, l'enquête révèle que 20 % des parents n'interdisent pas du tout les écrans. Par contre, 18 % les interdisent totalement.

Mettre en place des routines

En ce début janvier, la proposition d'une campagne de sensibilisation pour l'utilisation des écrans dès le plus jeune âge est sur la table du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si elle ne se positionne pas totalement contre, la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard (Ecolo) ne souhaite pas mener de campagne choc, car il est important de prendre en considération les situations des familles : « S'il est effectivement essentiel de pouvoir s'appuyer sur les connaissances et d'informer les parents des risques liés à la surexposition des écrans, particulièrement en fonction de l'âge des enfants, il est aussi nécessaire de partager un message nuancé en ne culpabilisant pas les familles, mais en leur montrant les pistes à envisager pour accompagner les enfants dans leur relation aux écrans et leur proposer d'autres activités. »



Pourtant, certains psychologues, comme Jennifer Foucart, également professeure de psychologie à l'ULB (Université libre de Bruxelles) qui s'intéresse à l'impact des écrans sur le développement psychomoteur des enfants, pensent qu'une campagne de sensibilisation ne serait pas une mauvaise idée. Elle estime que les parents ne sont pas assez informés sur les bonnes pratiques liées à l'usage des écrans. « Ce qui est important, c'est de leur donner des balises afin de les sensibiliser. Les parents doivent mettre en place des routines avec l'enfant pour contrôler le temps d'écran. »

La psychologue insiste donc sur un usage cadré et accompagné par les parents et ne proscrit pas l'interdiction complète des écrans : « Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'interdire les écrans aux enfants. Diaboliser les écrans, ce

« Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'interdire les écrans aux enfants », souligne la psychologue Jennifer Foucart. © UNSPLASH.

n'est pas une bonne idée, il faut juste limiter le temps en fonction de l'âge des enfants. »

Le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez ne s'alarme pas non plus. Comme il l'explique, il existe certes un danger : « La télévision ne doit pas devenir un médicament soporifique qui permet aux parents d'avoir une vie sans relation avec leurs enfants. » Mais il est également conscient qu'interdire les écrans aux enfants de moins de 3 ans n'est pas concevable : « Les jeunes parents ne vont pas interdire à leurs tout-petits de 2 ans de venir voir ce qui se passe sur leur téléphone, ça n'a pas de sens. »

Limiter le temps d'écran en fonction de l'âge de l'enfant

Comme l'explique Jennifer Foucart, (psychologue et professeur à l'ULB), pour définir cette limitation, il faut être attentif à l'âge de l'enfant.

Avant 3 ans : limiter très fort le temps d'écran et éviter les écrans passifs comme la télévision. Il faut privilégier les écrans interactifs pendant quelques minutes seulement et accompagnés d'un parent qui communique avec l'enfant.

Entre 3 et 6 ans : 20 minutes par session, pendant une heure par jour.

Entre 6 et 9 ans : 30 minutes par session, pendant deux heures par jour.

A partir de 10 ans : 30 à 45 minutes par session, avec un temps journalier qui évolue en fonction de l'âge de l'enfant.

La psychologue explique qu'avec le respect de ces normes, l'impact sur le développement de l'enfant est limité. L.H. (ST.)

Nombre record de reptiles et amphibiens abandonnés à la Fondation Pairi Daiza en 2022

La Fondation Pairi Daiza recueille chaque année des centaines de reptiles et d'amphibiens. En 2022, 741 d'entre eux ont rejoint le parc animalier, un record. Ces abandons sont liés à la crise énergétique.

LÉA HUPPE (ST.)

L'année dernière, 598 tortues aquatiques, 67 lézards, 75 serpents et même un caïman ont rejoint le Mersus Emergo, le baléinier de la Fondation Pairi Daiza où sont réunis tous les reptiles et amphibiens du parc animal situé près d'Ath. Ces animaux sont abandonnés par leur propriétaire ou saisis par les autorités ; c'est 117 de plus qu'en 2021.

Motif principal d'abandon : la crise énergétique. En effet, les propriétaires ne se rendent souvent pas compte des frais liés à l'entretien de ces nouveaux animaux de compagnie (NAC) comme les pompes, les lampes chauffantes, la nourriture et les soins vétérinaires. « Les gens ont le sentiment de bien faire en abandonnant leur NAC à un refuge



cinq étoiles, mais ce n'est pas la solution », souligne Pascal Dortu, le responsable du refuge de la Fondation Pairi Daiza. « Mieux vaudrait ne plus acheter ce genre d'animal de compagnie sans bien y réfléchir en amont. »

L'association requiert une compensation de 20 euros par abandon afin de permettre à l'animal de vivre une nouvelle vie paisible. Des soins adaptés lui seront également fournis. « On voit encore des cas incroyables d'animaux qui arrivent dans un état déplorable, comme une tortue scalpée par une tondeuse », regrette Pascal Dortu.

Par ailleurs, dans le cas où l'animal recueilli fait partie d'une espèce menacée, et si son état de santé le permet, ce dernier pourra intégrer un programme de

reproduction afin de contribuer à sa conservation.

Si l'animal recueilli fait partie d'une espèce menacée et si son état de santé le permet, ce dernier pourra intégrer un programme de reproduction afin de contribuer à sa conservation

Malgré l'existence d'une législation, le nombre d'abandons est grandissant : en Wallonie, des textes récents encadrent la commercialisation de reptiles et imposent d'être en possession d'un permis pour détenir un animal de compagnie...

malheureusement, sans effet significatif à ce jour.

Pascal Dortu espère depuis des années un changement de mentalité, mais il déchanté : « Après 30 ans à recueillir des animaux dont 20 passés à Pairi Daiza, je constate qu'il y a toujours autant d'abandons. Les gens ne changent pas. » A telle enseigne que Pairi Daiza sera obligé d'aménager de nouveaux terrariums cet hiver. La Fondation Pairi Daiza veut créer « un attachement plus fort des humains à la nature et susciter un engagement durable de chacun pour sa conservation ». C'est dans ce cadre qu'elle forme des bénévoles. Ils participent ensuite à des actions de sensibilisation des visiteurs aux projets de conservation des espèces.

Quand ils adoptent un nouvel animal de compagnie (NAC) comme ce pangolin, les propriétaires ne se rendent souvent pas compte des frais liés à l'entretien, l'énergie notamment. © PAIRI DAIZA.